



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Académie Saint-Clément 2021-2022

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. **Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 30 novembre 2021**. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet :

<https://www.academiestclément.ca/>

Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

École:

- Capsule explicative aux parents distinguant conflit, violence et intimidation dans l'Essentiel par les psychoéducatrices de la famille Saint-Clément
- Mise à jour et utilisation du protocole d'intimidation
- Projet *Médiateurs* des TES pour soutenir la résolution de conflits par les pairs lors des récréations
- Suivis personnalisés auprès des élèves en difficulté de comportement ou d'adaptation (TES, psychoéducatrice, psychologue)
- Affichage des étapes de résolution de conflits sur la cour de récréation et au service de garde, des affiches d'intervention 100%|4R
- Formation par la psychoéducatrice et la TES à l'approche d'Intervention 100% (4R) au personnel du service de garde et surveillance du dîner
- Passation et analyse du questionnaire SÉVI auprès de tous les élèves pour brosser un portrait, identifier l'impact des interventions et les orienter pour l'année suivante
- Formation sur les microagressions auprès des membres du personnel

5^{ème} année:

- Ateliers animés par le SPVM en lien avec la sécurité sur internet et le système de justice pénale
- Animation d'un atelier sur la gestion du stress par la psychoéducatrice
- Sous-groupe de développement de gestion du stress

6^{ème} année:

- Animation du programme *Gang de choix* dans certaines classes de 6^e année par les TES
- Animation du programme *Déstresse & Progrès* auprès

Actions à prévoir pour 2022-2023 :

- Reconduire les actions déjà entreprises
- Bonifier la diffusion des stratégies de délation et de dénonciation auprès des élèves dès l'entrée en 5^{ème} année
- Offrir une formation sur le civisme auprès des membres du personnel
- Prévoir un calendrier des journées et des semaines thématiques dès la rentrée scolaire
- Passation du SÉVI (sondage élèves violence et intimidation)
- Optimiser l'affichage des étapes de résolution de conflits dans les lieux communs
- Formation aux membres du personnel sur les 4 étapes de résolution de conflits VLP
- Valider la poursuite des capsules destinées aux parents
- Valider la possibilité d'offrir des activités en sous-groupes auprès des élèves
- Valider la possibilité d'implanter un programme de prévention universel de développement d'habiletés sociales auprès de tous les élèves
- Bonification de la sensibilisation aux réseaux sociaux auprès des parents
- Mise en place d'un local d'apaisement TES
- Possibilité de rencontres d'arrimage entre les écoles ÉSCE, ÉSCO et ASC pour un conti-

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).